

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



GROUPEMENT DE GENDARMERIE  
DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

N° 25021 GEND/RGPIC/GGD60  
du 13 novembre 2014

*Le colonel BOGET,  
commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise,  
à Madame Christine POIRIÉ, direction départementale des territoires –  
service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, 40 rue Jean  
Racine – BP 317 – 60021 BEAUVAIS Cedex.*

**Objet** : Collecte des informations en vue du « Porter à Connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision d'un plan d'occupation des sols d' Ermenonville prescrit par délibération du 10 juillet 2014.

**Référence** : Votre correspondance en date du 31 octobre 2014.

Par correspondance citée en référence, vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision d'un plan d'occupation des sols d' Ermenonville prescrit par délibération du 10 juillet 2014.

Aucune caserne de gendarmerie n'est implantée ou envisagée sur le territoire de cette commune et nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.